

Les enfants terribles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **69 (1930)**

Heft 52

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-223633>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gâtés, la chaîne qui tire le marteau de l'horloge étant ôtée, et ne l'ayant retrouvée, le dit horloge étant gâté et ne pouvant plus sonner, s'en déclarant, afin qu'on y mette ordre ».

Ces jeunes gens furent punis sévèrement et durent payer tous les frais de remise en état.

Il faut croire que cette coutume de sonner la nuit, qui existait de temps immémorial, donna lieu à de plus graves abus, puisque le 20 décembre 1737, le bailli de Nyon, François-Louis Morlot, décréta une ordonnance stipulée et adressée au Conseil de Begnins :

« Ayant été informé qu'il arrivait beaucoup de désordre et de scandale à l'occasion de la mauvaise coutume que l'on a en divers endroits de sonner les cloches de nuit et à des heures indues, les veilles de fêtes de Noël et Nouvel-An. C'est pourquoi afin de prévenir et empêcher de semblables abus scandaleux et de toutes les mauvaises suites :

« Nous deffendons très expressément à toutes personnes de quel âge qu'il soit, de même qu'aux sonneurs établis, d'ouvrir les clochers ny de sonner en façon que ce soit les cloches pendant la nuit, comme aussi de faire aucun bruit dans les rues qui puisse donner le moindre scandale, sous peine à chacun des contrevenants de payer dix florins d'amende en faveur des pauvres du lieu où la faute aura été commise, ou de 24 heures de prisons, chargeant les Pères et les Maîtres d'en répondre pour leurs enfants et pour leurs domestiques, n'empêchant pas par les présentes que les sonneurs établis ne sonnent les cloches pendant environ un quart d'heure à midi et avant la nuit les jours et les veilles des fêtes, après quoy les clochers des Eglises devront être fermés. C'est ce qui sera lu à l'issue du sermon dimanche prochain.

« Le sceau du bailli.

« Signé : Adam Desvignes, secrétaire baillival. »

Malgré toutes les défenses, ces usages étaient tellement ancrés dans les mœurs, que maintes fois les autorités eurent à sévir, même au point de lever des gardes armés pour empêcher l'entrée du clocher durant les nuits de fin d'année. Nonobstant toutes ces précautions, en janvier 1778, M. le Juge du vénérable Consistoire fait rapport aux gouverneurs « que la nuit du Nouvel An des personnes ont sonné les cloches et provoqué du scandale, et les charge de faire des démarches pour en découvrir les auteurs ». Le Conseil ayant interrogé les sonneurs et l'huissier, tous déclarèrent ne pas connaître les délinquants ; l'enquête faite ne donna aucun résultat et pour cause, comme nous allons le voir tout à l'heure. En 1779, tout s'étant passé normalement, les deux sonneurs reçurent chacun un écu neuf de récompense pour avoir bien gardé les cloches.

Mais voici le plus curieux de l'affaire : quelques années plus tard, un des sonneurs étant mort, le gouverneur reçut une lettre anonyme dénonçant les sonneurs eux-mêmes pour avoir contrevenu à la défense en 1778.

Le sonneur survivant avoua le fait et fut condamné par sentence baillivale à quelques mois de prison au Château de Nyon.

Ces abus se prolongèrent encore pendant la première moitié du XIX^e siècle.

Un bon remède. — Docteur, je suis sonnambule... c'est-à-dire que je melève pendant mon sommeil et que je me promène tout endormi par mon appartement. Ne pourriez-vous pas me guérir ?

— Très facilement... Tenez, voici une ordonnance qui vous guérira en une seule fois... Faites-la exécuter tout de suite chez un quincaillier.

— Vous voulez dire chez un pharmacien ?

— Non, non, chez un quincaillier. Je vous ordonne simplement des clous à large tête... Semez-en négligemment deux ou trois cuillerées à soupe sur le parquet et les tapis de votre appartement et... vous m'en direz des nouvelles.

Les enfants terribles. — Petit Bob à son parrain :

— Dis donc, parrain, tu me donneras quelque chose pour ma fête...

— Mais oui.

— Alors tâche que ce soit un cadeau... inutile.

Mariés depuis un an. — Voyons, Léontine, il y a un cheveu dans le potage !

— Ingrat !... vous qui m'en demandiez si gentiment une mèche autrefois !

PÉNAU DE LA RIPONNE

Les envies de Pénau.

L'homme s'assit, le visage baigné d'une béatitude infinie.

Pénau le regarda mieux :

— Nom de sort, pensa-t-il, en voilà un qui n'a pas dû sucer de la glace...

C'était un rude gaillard qui promenait sur de solides épaules, une tête rougeaude de campagnard, que l'ivresse rougissait encore davantage.

Pénau lui voua une sympathie subite : « Ces paysans, ça vous a quand même du foin dans leurs bottes. C'est pas comme nous autres... »

Assis sur le mur du musée Arlaud, à sa place habituelle, il avait vu l'homme arriver. Il le regardait maintenant avec attention, sentant confusément se faire dans sa tête de vieux gamin impéminent un sourd et lent travail. Pourquoi deux hommes, sensiblement du même âge, peuvent-ils si totalement différer. Le campagnard avait de rudes mains noueuses, indiquant l'habitude des gros travaux. Il devait avoir — l'ayant durement gagné — du bien au soleil. Lui, Pénau, n'était à cinquante ans qu'au pauvre diable de « pé-pé » que sa paresse et sa fainéantise avait toujours conduit à l'opposé de tout travail :

— Tonnerre, quand même ; y a des gens qui savent y faire, dit-il avec cette envie qu'ont les gens qui n'aiment pas avouer qu'ils sont les premiers fautifs de leur misère.

En ce samedi d'avant Noël, le marché de la Riponne battait son plein. L'homme se leva, s'approcha d'un marchand de chapeaux de feutre défraîchis qui avait établi son banc tout près.

Il prit un couvre-chef, l'essaya, l'enleva, l'essaya encore. Le marchand s'approcha, obséquieux :

— Trois francs nonante ! Un feutre que vous paieriez douze francs dans n'importe quel magasin.

L'homme hésitait, prudent, ainsi que le font tous ceux de la campagne quand il s'agit de payer.

Et puis, pourtant, il s'est décidé. Il tire du fond de sa poche profonde un gros portemonnaie brun. Cette monnaie qu'il tend au marchand, on voit que, malgré sa bonne humeur, ça lui fait de la peine de s'en séparer. Il l'a gagnée péniblement, en faisant des « han » d'efforts, et en maugréant contre sa peine. Et maintenant, dame...

Pourtant, il a un haussement d'épaules ; et, regardant le marchand rigolar, il a un sourire qui s'excuse :

— Après tout, on peut bien se mettre à la mode pour une fois.

Et Pénau, qui ne l'avait pas quitté des yeux, jeta un regard navré sur ses souliers troués, sur ses pantalons crottés, et levant son chapeau, il dit simplement :

— Veinard !

F. G.

UN BON TOUR

DN train est sur le point de partir. Les compartiments sont bondés. Un voyageur cherche vainement une place. Enfin, il croit trouver un coin où se caser.

— Pardon, Monsieur, fait le gros Louis, la place est prise. Elle est à mon ami.

Et il montre du doigt une sacoche de cuir noir qui, en effet, occupe la place.

Les autres voyageurs rient sous cape. Ils connaissent bien le truc du gros Louis.

Le chef de train donne le signal du départ.

— Diable ! votre ami devrait se dépêcher, dit le voyageur.

L'autre veut faire bonne mine à mauvais jeu. Il prend un air inquiet. Est-ce que son ami manquerait le train ? Le convoi se met en marche. Ça y est, l'ami a manqué le train.

— Ah ! ma foi, tant pis, fit l'autre voyageur. Du moins il ne perdra pas sa sacoche.

Et il saisit la sacoche et la lance par la fenêtre sur le quai, au grand ahurissement du propriétaire.

UN HOMME TROP POLI



MADAME CORNEILLE fut une première économe, et il ne lui arriva qu'une fois dans sa vie d'offrir quelque chose à un de ses domestiques. Il faisait chaud, chaud, ce jour-là ; jamais peut-être il n'avait fait si chaud. Inoccupée et à l'ombre sur sa porte, elle regardait Philippe, alors domestique chez les Corneille, barbouiller de vert une charrue.

Coiffé d'un vieux petit chapeau déteint, sans forme et qui n'était pas de paille, il suait, il fondait, il gouttait. La peau de sa figure devenait rose tendre. Juste sous le soleil il travaillait tête basse, et observé par sa maîtresse, il écartait la couleur, comme un vrai peintre.

Mme Corneille, quoique dure pour les autres et pour elle, ne put se retenir :

— Venez boire un coup, Philippe, dit-elle, bourru.

Philippe ne prit pas le temps de s'étonner. Il vint, comme s'il obéissait à un ordre, et entra derrière Mme Corneille après avoir quitté ses sabots. Mme Corneille tira du seau une bouteille qui rafraîchissait, et elle emplit un verre.

— Avalez, dit-elle, à peine moins impérieuse que si elle eût donné de l'ouvrage.

Philippe but sans cérémonie, comme un trou dans une terre sèche, et brusquement il ôta de sa bouche le verre encore à moitié plein. Il frissonnait, les lèvres rétrécies, toussant et sourcilant.

— On croirait que vous grimacez, dit Mme Corneille. N'est-il pas bon ?

— Si, si, maîtresse, dit Philippe qui tâchait de rire.

— Vous dites si, comme vous diriez non. Le vin aurait-il un goût ?

— Non, non, maîtresse.

— Cette fois, vous dites non, comme vous diriez oui, fit Mme Corneille, du ton qu'elle prenait quand les choses allaient se gâter. Puisque notre vin n'a pas de goût, il vous déplaît donc. J'aime mieux le savoir. J'irai vous en chercher du meilleur.

— Pour ne pas mentir, maîtresse, il a un petit goût surêt, mais c'est plutôt agréable, dit Philippe mal à l'aise.

Il vida le verre, mit ses sabots et retourna colorier sa charrue au soleil.

— Et après ? dis-je à Philippe qui hésitait ; finissez. Pourquoi, en buvant, faisiez-vous la moue ?

— Parce que, dit Philippe, la maîtresse m'avait versé, au lieu du vin, du vinaigre.

— Du vinaigre ! Ah ! ah ! mon pauvre vieux Philippe.

— Oui, de ce vinaigre rouge qu'elle fabriquait et qui emportait la mâchoire.

— Et vous ne disiez rien ?

— Je n'osais pas.

— Ce n'était qu'une erreur de Mme Corneille.

— Je ne savais pas.

— Comment ! Supposiez-vous qu'elle vous attrapait ?

— Qu'est-ce que je devais croire ? Aujourd'hui même je me le demande. J'étais fort embarrassé. Je me disais : Si la maîtresse ne le fait pas exprès, faut-il la mortifier, pour une fois qu'elle est gracieuse avec un domestique ? si elle le fait exprès, si elle s'amuse, faut-il l'empêcher de rire ? Et, dans le doute, je me taisais.

— Mme Corneille s'est aperçue de la méprise ?

— Elle ne m'en a point parlé.

— Vous pourriez raconter l'histoire plus tard. Elle aurait ri.

— Elle ne riait guère, dit Philippe, et elle n'aimait pas avoir tort. Chaque fois que le mot me venait au bout de la langue, je ravalais ma langue.

— Ce qui m'étonne, c'est que vous ayez eu le courage de boire le verre tout entier.

— C'était moins mauvais à la deuxième moitié.

— Cela vous brûlait ?

— Ça piquait un peu l'estomac. Comme la maîtresse regardait ailleurs, j'ai couru m'éteindre avec un pot d'eau fraîche. Les gencives m'ont écumé toute la nuit. Je n'y pense plus.